



Département de la mobilité, du territoire et  
de l'environnement

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

---

Monsieur le député

Serge Rey

[serge.rey@parl.vs.ch](mailto:serge.rey@parl.vs.ch)

**Notre réf.** Y. Degoumois

**Date** 12 juillet 2022

### **Analyse des sols de Chippis et sa région**

Monsieur le député,

Comme vous le mentionnez dans votre intervention, les investigations menées en lien avec les anciennes activités de l'électrolyse de l'aluminium ont révélé des teneurs anormalement élevées en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans l'horizon humifère du sol de la région de Sierre/Chippis. La pollution résulte des fumées émises par le procédé Söderberg utilisé à Chippis entre les années 1940 et 1980 pour l'électrolyse de l'aluminium et qui se sont déposées dans la région.

Les analyses réalisées sur les sols de la région n'ont révélé à ce jour que 3 surfaces polluées selon des teneurs en HAP supérieures à la valeur d'assainissement de 100 mg/kg. Ces surfaces comprennent des potagers, gazons et platebandes. Les bases légales nous permettant d'exiger un assainissement pour ces cas, les démarches ont été entreprises auprès de la société Metallwerke Refonda SA pour qu'elle assainisse les surfaces concernées. Au final, les travaux d'assainissement ont inclus 2 surfaces supplémentaires, polluées selon des teneurs en HAP juste en-dessous de la valeur d'assainissement. Ils ont été réalisés de novembre 2018 à mars 2019.

La nécessité d'étendre l'assainissement des sols dont les teneurs en HAP sont inférieures à 100 mg HAP/kg, mais supérieures à 10 mg HAP/kg – qui correspond au seuil à partir duquel il se présente un risque pour les enfants en bas-âge, dépend de la révision de l'ordonnance fédérale sur les atteintes portées aux sols. Cette révision est prévue depuis 2017 par la Confédération, mais a été bloquée par la majorité des cantons qui a demandé un soutien financier en raison des nombreuses surfaces concernées par un tel abaissement. Pour satisfaire à cette demande, une révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) est nécessaire au préalable de l'abaissement des valeurs d'assainissement dans l'ordonnance. La consultation relative à la révision de la LPE s'est achevée fin 2021<sup>1</sup>.

Pour la région de Sierre/Chippis concernée par la pollution aux HAP des sols, cet abaissement permettra d'éliminer une très grande partie du problème par le biais de mesures obligatoires d'assainissement financées par le successeur juridique du perturbateur à l'origine de la pollution, à savoir la société Metallwerke Refonda SA.

---

<sup>1</sup> [https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/93/cons\\_1](https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2021/93/cons_1)

Dans cette région, des investigations sont menées encore à ce jour, principalement au gré des projets de construction. À ce jour, plus de 170 placettes ont été échantillonnées à Chippis et dans le quartier de Sous-Géronde, ce qui fournit une bonne image de la dispersion de la pollution.

Les contrôles réalisés par le SEN sur les parcelles qui font l'objet de projets de construction visent à déterminer quels sont les contraintes s'appliquant à la revalorisation ou l'élimination des matériaux terreux décapés. Il s'agit d'éviter que les sols fortement pollués soient revalorisés et dispersés au lieu d'être mis en décharge.

Pour le reste, les recommandations communiquées en 2017 restent valables à savoir :

- Ne pas laisser les enfants en bas âge jouer sur des surfaces en terre pour éviter l'ingestion chronique de matériaux terreux pollués.
- Bien laver ou peler les légumes provenant du jardin.
- Couvrir le sol avec des paillis afin de réduire le contact entre le sol et la plante, ainsi que la formation de poussières.

En vous remerciant pour votre question et en espérant vous avoir apporté les réponses et informations souhaitées, nous vous présentons, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.



**Franz Ruppen**  
Conseiller d'Etat

**Copie à** Présidente du Grand Conseil  
Service parlementaire